



## COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

### PROCÈS VERBAL N°01 - SAISON 2022/2023 RÉUNION du 19/05/2023

Préside	Serge LEBRUN
Présents	Françoise COLIN, Yvonne GAUGIEN, Nadine MARIVET, Jean-François AUBRY
Absent	Alain BERTEAUX
Excusé	
Assiste	

Le président souhaite la bienvenue aux membres présents.

#### 1. Ordre du jour

Examen des candidatures au Comité Directeur, proposées par le Président du District de Hte-Marne Patrick LEIRITZ, de Mr CANTONNET Eddy (ASPTT Chaumont) et de Mr LAURENT Valentin (US Chassigny) en raison de sièges vacants.

Ces 2 candidatures sont proposées en remplacement de Mrs Emmanuel JACOB et Karim GRIMET, démissionnaires.

#### 2. Rappel en cas de vacance de sièges

En référence à l'article 13.3 des statuts du District Hte-Marne, en cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée Générale.  
**Ce candidat doit remplir les conditions générales d'éligibilité fixées par les présents statuts.**

Cette élection se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si ce candidat n'obtient pas la majorité absolue, le Président du District propose un nouveau candidat lors l'Assemblée Générale suivante. Le mandat du membre ainsi élu expire à la même échéance que celui de l'assemblée générale du comité directeur.

#### 3. Rappel des conditions d'éligibilité

En référence à l'article 13.2 des statuts du District Hte-Marne, le candidat doit :

- Etre à jour de sa cotisation et domicilié sur le territoire du District Hte-Marne ou d'un District limitrophe
- Etre licencié depuis au moins 6 mois

- Avoir plus de 18 ans
- Ne pas être condamné à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales
- Ne pas être suspendu de toutes fonctions officielles

#### 4. Conclusions

La commission, s'appuyant sur les documents fournis en sa possession, notamment sur la déclaration individuelle de non-condamnation, certifiée sur l'honneur, et en consultation des informations fournies par Foot2000, constate que chaque candidature respecte :

- Sur la forme, les modalités de déclaration de candidature
- Sur le fond, l'ensemble des conditions d'éligibilité

**En conséquence, la commission se prononce favorablement sur la recevabilité des candidatures de Mrs CANTONNET Eddy et LAURENT Valentin au titre de membres du Comité Directeur du District Hte-Marne de Football.**

**Cette décision est prise en premier et dernier ressort.**

#### 5. Questions diverses

RAS

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 19h30*

Le Secrétaire,  
Jean-François AUBRY



Le Président,  
Serge LEBRUN

